

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 mai 2022 -2022/4**

Absents excusés : Xavier PETITDEMANGE, Christelle MENOUD, Vincent MAILLARD, Yoan LEMERCIER, Christine MANGIN

Secrétaire de séance *Gérald Joly*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

1/ Electrification rurale : Génie civil du *réseau téléphonique* : Extension des réseaux secs pour alimenter la parcelle MARTIN
APPROUVE le projet qui s'élève à 2 598.96€ HT et la participation de la commune, qui s'élève à 1 189.50€

2/ Electrification rurale : Extension des *réseaux secs* pour alimenter la parcelle MARTIN
APPROUVE le projet qui s'élève à 7 545.20€, le SDEV agirait en tant que maître d'ouvrage. La participation financière de la commune s'élèverait à 59.00% de la dépense HT, ce qui représente 4 451.67€

3/ Electrification rurale : Enfouissement des réseaux - Rue de Châtel Suite à EXE
- DECIDE de la réalisation des travaux conformément au projet présenté pour un montant de 216 114,92 € HT.
- AUTORISE la réalisation des travaux par le SDEV, Maître d'ouvrage.
- S'ENGAGE à verser au SDEV la somme de 104 835,85 €, représentant 24,00 % du montant des travaux HT, plafonné à 90 000,00 € HT de travaux puis 66,00 % du montant HT des travaux au-delà de ce montant.
- SOLLICITE l'engagement des travaux avant la notification de la subvention et s'engage alors à verser le montant de sa participation, équivalente à 66,00 % du montant HT du projet en cas de non-attribution de la subvention, soit 142 635,85 €.

4/ RPIC du Durbion : participation financière demandée par la commune de Vaxoncourt pour 2021 selon la convention :
Dépenses de fonctionnement : 1 153.89 €.
Dépenses d'investissement : 11 494.49 €.

5/Plan mobilité CAE
EMET un avis favorable sur le projet de Plan de Mobilités de la Communauté d'Agglomération d'Epinal (1 voix contre)

6/ XDEMAT- répartition du capital
APPROUVE la nouvelle répartition du capital social de la société SPL-Xdemat,
DONNE POUVOIR au représentant de la collectivité à l'Assemblée générale de la société SPL-Xdemat, pour voter cette nouvelle répartition de son capital social et la résolution en découlant, lors de sa prochaine réunion.